

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 09/03/2021

Vaccination AstraZeneca par les pharmaciens : démarrage progressif en Bretagne cette semaine

Depuis vendredi 5 mars, les pharmaciens sont autorisés à prescrire et administrer les vaccins anti-Covid auprès de toutes les personnes âgées de 50 à 74 ans qui présentent des comorbidités et les personnes âgées de plus de 75 ans. En Bretagne, les premières vaccinations dans des pharmacies pilotes vont pouvoir démarrer dès le mardi 9 mars 2021.

En région, 840 pharmacies d'officine (sur 1 031) ayant déclaré une activité de vaccination sont habilitées à vacciner. Elles répondent aux exigences de formation (2044 pharmaciens formés) et de locaux (espaces adaptés).

Cette première semaine de lancement de la vaccination en pharmacie va concerner **20 pharmacies pilotes** : 5 dans chacune des villes : Saint-Brieuc, Brest, Vannes et Rennes, représentant 450 vaccinations à effectuer.

Sur cette première semaine, ce sont les pharmaciens qui vont proposer à des personnes éligibles parmi leur clientèle, de se faire vacciner.

La semaine prochaine, le déploiement concernera toutes les pharmacies habilitées qui auront commandé leur dotation (20 doses) d'ici mercredi soir. L'ouverture de la vaccination en officine permettra d'élargir la couverture vaccinale des personnes éligibles en proximité en complément des médecins.

En pratique

Les personnes concernées peuvent se rendre directement dans la pharmacie au plus proche de leur domicile pour prendre rendez-vous. Ils doivent se présenter avec leur carte vitale et carte d'identité.

Les personnes qui auront reçu une première dose bénéficieront de leur deuxième injection 9 à 12 semaines plus tard.

Contact presse

Direction de cabinet

Département communication

Tél : 02 22 06 72 64
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr
www.bretagne.ars.sante.fr



6, Place des Colombes
CS 14250 – 35042 Rennes Cedex